



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4966

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et Saint-Etienne Métropole / Musée d'art moderne et contemporain pour le dépôt de sept oeuvres au Musée des beaux-arts

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/4966 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET SAINT-ETIENNE METROPOLE / MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN POUR LE DEPOT DE SEPT OEUVRES AU MUSEE DES BEAUX-ARTS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts de Lyon a été sollicité par Saint-Étienne Métropole pour le compte du Musée d'art moderne et contemporain afin d'accueillir le dépôt de plusieurs œuvres au sein de ses collections.

Ces dépôts s'intègrent parfaitement aux collections actuelles du musée et permettent ainsi de venir les enrichir.

Ce dépôt concerne les 7 œuvres suivantes:

- Anonyme (XVI^e siècle), Luis Morales (atelier de) : *Vierge de douleur*, XVI^e siècle
Huile sur bois. Dimensions : 39 x 28 cm (51,2 x 40 x 3,5 cm avec cadre)
N° inv. : 43.4.511
- André-Marie-Paul BOREL : *Femme*, XIX^e siècle
Huile sur carton. Dimensions : 33,5 x 27 cm (46 x 39,5 x 6,5 cm avec cadre)
N° inv. : 43.4.592
- André-Marie-Paul BOREL : *Paysage, route et village*, XIX^e siècle
Huile sur toile collée sur carton. Dimensions : 35 x 26,5 cm (44,5 x 35,5 x 4 cm avec cadre)
N° inv. : 43.4.593
- Willem Klaaez HEDA : *Nature morte*, 1642
Huile sur bois. Dimensions : 59 x 74,5 cm (77,3 x 92,2 x 7 cm avec cadre)
N° inv. : 43.4.525
- Jean Louis Nicolas JALEY : *La prière*, 1831
Plâtre. Dimensions : 95 x 52 x 56 cm
N° inv. : 43.2.45
- Antonin MOINE (attribué à) : *Portrait de la princesse Marie d'Orléans (?)*, vers 1840
Biscuit. Dimensions : 26,5 x 12,5 x 12,8 cm
N° inv. : 43.2.25
- Antonio ZANCHI : *Jacob bénissant les enfants de Joseph dit aussi Isaac bénissant les enfants de Jacob*, XVII^e siècle

Huile sur toile. Dimensions : 142 x 180 cm
N° inv. : 43.4.512

Ces dépôts sont consentis pour une durée de 5 ans, reconductibles une fois pour la même durée.

La convention jointe au présent rapport en précise les modalités.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de dépôt d'œuvres susvisée, établie entre Saint-Étienne Métropole pour le compte du Musée d'art moderne et contemporain et la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.
- 3- Les dépenses relatives à ce dépôt seront imputées au budget 01, année 2019, programme COLLECBA, opération EPMUSEBA, fonction 322, chapitre 011, LC 6615.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER